

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2025.118**Séance du **VINGT-SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 21 octobre 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

15 présents :

MMES et MM. ANTOINE, BELMAS, PELLIER, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, BARBERIS, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, PAILLASSON

6 pouvoirs :

Véronique FENEUL à Maurice BERTRAND, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Dominique JOLIVET à Martine GAUD-DAVIET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Christine MOUCHET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Stéphanie BREGEGERE à Anne-Lise VOUTAY-MERMET

6 absents :

MM. COLLOT, SILLARD, ALPSTEG, ROGUET, RICHARD et RIBOURDOUILLE

Objet : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°10 : Serrurerie– Avenant n°5

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021.044 du Conseil municipal du 19 avril 2021 actant de l'opération « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 février 2024 attribuant le lot n°10 « Serrurerie » à l'entreprise SAS SOCIETE DE TRAVAUX ALPINS pour un montant de 622 224,21 € HT, soit 746 669,05 € TTC ;

Vu la délibération n°2024.019 du Conseil municipal du 26 février 2024 prenant acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres du 26 février 2024 ;

Vu la délibération n°2025.005 du Conseil municipal du 20 janvier 2025 autorisant la signature de l'avenant n°1 pour une moins-value de – 31 292,50 € HT, soit – 37 551,00 € TTC ;

Vu la délibération n°2025.069 du Conseil municipal du 23 juin 2025 autorisant la signature de l'avenant n°2 pour une plus-value de 7 152,00 € HT, soit 8 582,40 € TTC ;

Vu la délibération n°2025.074 du Conseil municipal du 21 juillet 2025, autorisant la signature de l'avenant n°3 pour une plus-value de 15 000,00 € HT, soit 18 000,00 € TTC ;

Vu la délibération n°2025.078 du Conseil municipal du 21 juillet 2025 autorisant la signature de l'avenant n°4, sans incidence financière ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 20 octobre 2025 concernant l'avenant n°5 ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 10 « Serrurerie » notifié le 22 avril 2024 à l'entreprise SAS SOCIETE DE TRAVAUX ALPINS ;

N° 2025.118

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement des fiches de travaux modificatives (FTM) 10-006, 10-007 et 10-008 par le maître d'œuvre :

- FTM 10-006 : Plusieurs ajouts de renforts dans la mise en œuvre des éléments de serrurerie sont demandés à l'entreprise. Ajout d'une porte de parking pour le local CTA du R+1 non décrite au marché. L'habillage entre la cuisine et le réfectoire doit faire l'objet d'une ossature complémentaire pour être autoportants. Ceci est dû à des modifications en synthèse. L'ajout d'une ossature 50x50mm au droit de deux portes au sous-sol est nécessaire pour le maintien du coupe-feu entre les locaux techniques et le volume du parking. Ajout d'une grille dans le SAS de l'ascenseur du parking, pour un montant de 7 563,00 € HT ;
- FTM 10-007 : En remplacement du voile béton non réalisé par le lot 05, entre la cour maternelle et la voie de livraison au RDC bas, l'entreprise réalise la clôture et les supports associés, dans la continuité des deux portails prévus au marché. Les plots de tous les autres ouvrages de serrurerie sont également ajoutés au marché pour bonne réalisation des clôtures, pour un montant de 32 496,00 € HT ;
- FTM 10-008 : Précision des détails sur les habillages inox dans la cuisine. Ajout d'une gâche électrique sur le portail maternelle pour le contrôle d'accès à la cour au RDC bas, pour un montant de 9 136,50 € HT ;

Considérant que l'avenant n°5 entraine une plus-value totale de 49 195,50 € HT, soit 59 034,60 € TTC sur le montant du marché ;

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial ;

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 622 224,21 € HT, soit 746 669,05 € TTC ;

Considérant que les modifications des avenants 1, 2, 3, 4 et 5 entraînent une plus-value de 40 055,00 € HT, soit de + 6,44 % du montant initial ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres du 20 octobre 2025 a pour avis d'autoriser la signature de l'avenant n°5 ;

Considérant que le nouveau montant du marché est fixé à 662 279,21 € HT, soit 794 735,05 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°5 opérant les modifications précitées,

ARTICLE 2 : AUTORISE monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 29 octobre 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

31/10/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.